



## ISOLATION DU TOIT

*L'isolation de la toiture est primordiale car l'air chaud monte et s'échappe principalement par le toit*

Coup de pouce :

- ✓ À l'économie d'énergie
- ✓ Au bien-être

Lien avec l'action 29 de l'Agenda 21 local :  
*Poursuivre l'accompagnement des citoyens dans leurs travaux d'éco-construction.*

Lien avec l'action 44 de l'Agenda 21 local :  
*Conseiller les citoyens dans leur changement de mode de vie.*

### Constat :

Dans une habitation classique, les pertes de chaleur sont nombreuses et génèrent des factures énergétiques élevées. Sur l'ensemble des pertes de chaleur, 28 à 30% se font par la toiture.



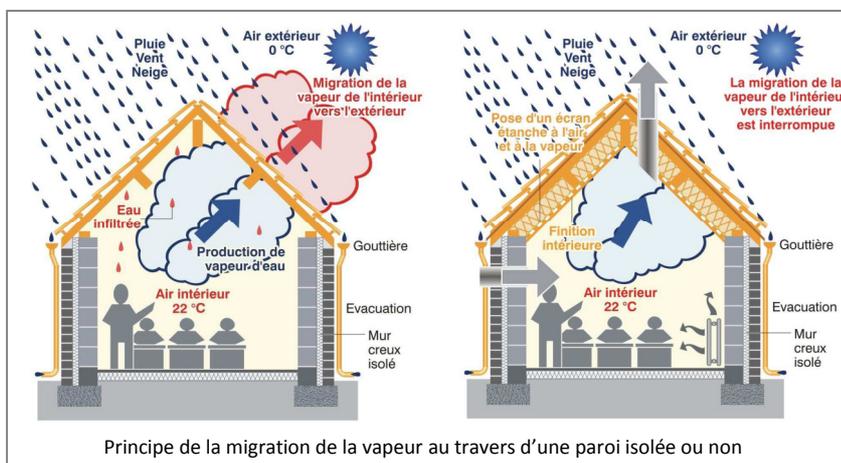
Un toit avant (rouge) et après (bleu) isolation : diminution des pertes de chaleurs et économie d'énergie

Source : www.solvari.be

### Conseils :

Une façon de réduire les pertes de chaleur et d'améliorer le confort intérieur des maisons est **d'isoler le toit de l'habitation**.

L'isolation d'un toit ne s'improvise pas et il est préférable de faire appel à des professionnels qui prennent en compte différents critères pour choisir les techniques les plus adaptées à la situation. En effet, l'isolation d'une habitation réduit drastiquement les pertes de chaleur mais également les possibilités pour la vapeur d'eau de s'échapper. Comme on le voit sur le schéma ci-dessous, la vapeur d'eau reste bloquée à l'intérieur de la maison isolée. À l'endroit de ponts thermiques (linteaux de fenêtres, portes, angles, coins), la résistance thermique des matériaux est moindre et donc la chaleur contenue dans les pièces s'y échappe. Très souvent, seule la chaleur s'échappe et la vapeur d'eau contenue dans l'air se condense au contact des matériaux froids et se transforme en humidité. Celle-ci risque alors de favoriser l'apparition de moisissures et de champignons.



Source : www.ibgebim.be



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le [Guichet Energie de la Commune d'Uccle \(Service Environnement\)](#):

Adresse postale : Place Jean Vander Elst, 29

Adresse des bureaux : Rue Auguste Danse, 25

02/348.65.31

[guichetenergie@uccle.be](mailto:guichetenergie@uccle.be)

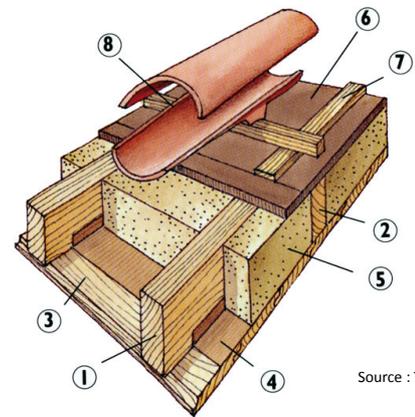


## Info-Fiches : Economie d'Energie

C'est pourquoi il faut prévoir un système de ventilation hygiénique et un **système isolant complexe respirant**. Les matériaux naturels montrent ici tous leurs bénéfices (cf. *Saviez-vous que ?*). Comme nous le voyons sur le schéma ci-dessous, il faut :

- une couverture de toit étanche à l'eau de pluie (8) et sa structure de pose (7).
- une sous-toiture étanche à l'eau de pluie mais laissant s'échapper la vapeur d'eau intérieure (6).
- de l'isolant (5) intégré à la charpente (1)(2).
- un freine vapeur étanche à l'humidité intérieure mais laissant s'échapper la vapeur d'eau intérieure (4).

Le système isolant complexe respirant est donc composé de membranes intelligentes et d'isolants de qualité.



Source : Terre vivante

### Saviez-vous que ?

- A) Il est préférable d'utiliser les **matériaux de constructions naturels et respectueux de l'environnement et de la santé** à toutes les étapes de leur fabrication, de leur utilisation et de leur recyclage. Il est possible d'isoler le toit de la maison par de la laine, du chanvre, de la cellulose, de la fibre de bois, etc. De manière générale, les isolants naturels offrent de meilleures possibilités d'isolation et de régulation hygrométrique. Ils régulent l'humidité de l'habitat en évacuant la vapeur d'eau intérieure vers l'extérieur. L'effet « sac plastique » et toutes ses conséquences (humidité, moisissures) sont ainsi évités. Vivre dans une maison économe en énergie tout en étant saine, ça compte aussi !



Laine de papier recyclé



Laine de bois



Liège



Laine de chanvre

Source : www.natpro.be

- B) Il existe une **réglementation régionale bruxelloise en termes de performance énergétique des bâtiments (PEB)**. Cette réglementation vise à réduire la consommation énergétique des bâtiments (et donc leurs émissions de CO<sub>2</sub>) qui représentent 70% des besoins en énergie de la Région !

Elle est divisée en trois axes :

- **la réglementation travaux PEB** qui exige, lorsque des travaux soumis à permis d'urbanisme sont réalisés sur un bâtiment, que ces travaux répondent à certaines exigences techniques permettant d'améliorer la performance énergétique et le climat intérieur du bâtiment. C'est-à-dire diminuer la consommation d'énergie primaire et les émissions de CO<sub>2</sub> du bâtiment tout en augmentant son confort.



Source : www.audibat.be



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le [Guichet Energie de la Commune d'Uccle \(Service Environnement\)](#) :

Adresse postale : Place Jean Vander Elst, 29

Adresse des bureaux : Rue Auguste Danse, 25

02/348.65.31

[guichetenergie@uccle.be](mailto:guichetenergie@uccle.be)



## Info-Fiches : Economie d'Energie



- **la réglementation certificat PEB** qui oblige tout propriétaire d'un bâtiment (soit un logement quelle que soit la superficie, soit un bureau de plus de 500 m<sup>2</sup>) situé en Région de Bruxelles-Capitale qui souhaite le vendre ou le louer, à faire établir un certificat PEB (performance énergétique des bâtiments) dès la mise sur le marché. L'objectif est d'apporter plus de transparence dans les transactions immobilières et permettre de comparer les biens en toute objectivité.
- **la réglementation chauffage PEB** qui demande à tout propriétaire d'une chaudière de plus de 20 kW, qu'il loue son bien ou qu'il l'occupe, de respecter de nouvelles exigences et de faire contrôler périodiquement son installation.

C) Il existe des **primes régionales** à la rénovation et à la construction de bâtiments durables, et des **primes régionales et communales** pour des installations énergétiquement et écologiquement performantes. Contactez le Guichet Energie de la Commune d'Uccle !

D) Pensez aussi au **prêt vert bruxellois** et au **concours des Bâtiments exemplaires** : contactez Bruxelles Environnement-IBGE !



### Envie d'en savoir plus ?

- Plus d'infos sur les primes régionales à la rénovation et les primes énergie, [www.logement.irisnet.be](http://www.logement.irisnet.be)
- Bruxelles Environnement-IBGE, *100 conseils pour économiser de l'énergie*, 2010, disponible sur [www.ibgebim.be](http://www.ibgebim.be)
- Bruxelles Environnement-IBGE, *Rénover et construire : 100 conseils pour respecter l'environnement et économiser l'énergie*, 2010, disponible sur [www.ibgebim.be](http://www.ibgebim.be)
- Bruxelles Environnement-IBGE, *Guide pratique pour la construction et rénovation durables de petits bâtiments*, disponible sur [www.ibgebim.be](http://www.ibgebim.be)
- Commune d'Uccle, *Les fiches-actions de l'Agenda 21 Local*, disponibles sur [www.uccle.be](http://www.uccle.be)
- Nature et Progrès, *Fiche conseil isolation en rénovation : pourquoi isoler avec un matériau naturel ?*, disponible sur [www.natpro.be](http://www.natpro.be)

### Des questions ?

Adressez-vous sans hésiter au **Guichet Energie** de la Commune d'Uccle :

Adresse postale : Place Jean Vander Elst, 29

Adresse des bureaux : Rue Auguste Danse, 27

02/348.65.31

[guichetenergie@uccle.be](mailto:guichetenergie@uccle.be)

Sources :

- Bruxelles Environnement-IBGE, *Rénover et construire : 100 conseils pour respecter l'environnement et économiser l'énergie*, 2010, disponible sur [www.ibgebim.be](http://www.ibgebim.be)
- Bruxelles Environnement-IBGE, *Guide pratique pour la construction et rénovation durables de petits bâtiments*, disponible sur [www.ibgebim.be](http://www.ibgebim.be)
- Nature et Progrès, *Fiche conseil isolation en rénovation : pourquoi isoler avec un matériau naturel ?*, disponible sur [www.natpro.be](http://www.natpro.be)
- Terre vivante, *Bien isoler son toit*, <http://www.terrevivante.org/488-bien-isoler-son-toit.htm>, consulté le 21 octobre 2013.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le **Guichet Energie de la Commune d'Uccle** (Service Environnement) :

Adresse postale : Place Jean Vander Elst, 29

Adresse des bureaux : Rue Auguste Danse, 25

02/348.65.31

[guichetenergie@uccle.be](mailto:guichetenergie@uccle.be)